

AUBAY SA

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 - BOULOGNE-BILLANCOURT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux visé à la 20^{ème} résolution

Assemblée Générale du 7 mai 2013

BCRH & Associés

1, rue de Courcelles
75008 - PARIS

Constantin Associés

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
185 avenue Charles de Gaulle
92524 - NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

AUBAY SA

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur
92513- BOULOGNE-BILLANCOURT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux visé à la 20^{ème} résolution

Assemblée Générale du 7 mai 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 3 % du capital social, soit un nombre de 395 538 actions sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, pour une durée de 38 mois. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont données sur l'opération envisagée.



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & Associés



Jean-François PLANTIN

Constantin Associés



Philippe SOUMAH